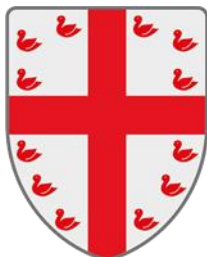


-----  
Commune de BIERNE



## ACCUEIL DE LOISIRS

Modalités d'inscription **ÉTÉ 2024**  
du 15 juillet au 23 août de 4 à 14 ans



### HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH : de 9h à 12h - de 14h à 17h

RESTAURANT : de 12h à 14h

PERICENTRE : de 8h à 9h - de 17h



Les inscriptions à l'accueil de loisirs des vacances d'été se déroulent :

- ✚ **Pour les enfants qui habitent à Bierre ou qui sont scolarisés au groupe scolaire Joseph Leprêtre :**  
*du lundi 13 au mardi 14 mai 2024*

La fiche d'inscription est à retourner auprès de la direction du service enfance-animation, par mail [enfance.animation@bierre.fr](mailto:enfance.animation@bierre.fr) ou au bureau situé au 2 rue de l'école.

- ✚ En fonction du nombre de places encore disponibles, **les enfants dits « extérieurs »** à la commune pourront s'inscrire le mercredi 22 mai 2024 à partir de 7h30 uniquement par mail. Les informations seront disponibles sur [bierre.fr](http://bierre.fr) le mardi 21 mai.

Les familles recevront leur facture par mail, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 1 et 12 juillet.

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscriptions à remplir, sauf si les données apportées ont connu une modification.

*Pour les enfants **non-inscrits** auprès de nos services, merci de compléter les documents suivant (seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés) :*

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance
- Talon réponse du règlement intérieur